

**SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (\*)**  
Espagne

**DÉSIGNATION DU DIPLÔME** (langue d'origine: ES)  
TÉCNICO EN LABORATORIO DE IMAGEN

**TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME** (français)  
TECHNICIEN DE LABORATOIRE D'IMAGE

**DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL**

Compétence générale

Effectuer les opérations de process et de traitement de matériels photosensibles exposés, en respectant les process, procédés et temps établis et aux spécifications du client, en obtenant la qualité exigée et en agissant dans des conditions de sécurité.

Unités de compétence

1. Développer des supports photosensibles
2. Effectuer et contrôler les procédés de tirage et d'agrandissement en noir et blanc et en couleur
3. Traiter des images photographiques par des procédés numériques
4. Assurer l'administration, la gestion et la commercialisation d'une petite entreprise ou d'un atelier.

**EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔME**

Technicien de process de supports photosensibles en couleur et en noir et blanc. Technicien de tirage en couleur et noir et blanc et agrandissement. Technicien de traitement d'images. Technicien de laboratoire d'images.

**(\*) Note explicative**

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui -ci qu'elle estime non pertinente.

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme</b><br>MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE<br>(Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports)<br>(Administration Générale de l'État)                                      | <b>Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme</b><br>(Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports)<br>(Administration Générale de l'État)<br>Organe compétent de la Communauté Autonome<br>(Administration Régionale)                          |
| <b>Niveau du diplôme au pays émetteur</b><br>Formación Profesional de Grado Medio (CNED 33 F – Degré Moyen de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)                              | <b>Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme</b><br>Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu)<br>Formation aux Centres de Travail: passable/insuffisant<br>Système d'évaluation continue |
| <b>Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation</b><br>Baccalauréat et Cycles de Formation du degré supérieur de la même famille professionnelle ou d'une famille assimilée réglementairement établie                          | <b>Conventions internationales</b>  |
| <b>Base légale :</b> Loi 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril<br>DÉCRET ROYAL n° 2037 /1995 du 22 décembre (Journal Officiel de l'État BOE 07/02/96) |   |

**VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES**

| <b>Type de formation professionnelle suivie</b>   | <b>Pourcentage du programme formatif total (%)</b>                 | <b>Durée</b><br><i>Heures/semaines/mois/années</i> |
|---|--|--|
| * Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail<br>- Administration, gestion et commercialisation dans la petite entreprise.<br>- Formation dans un Centre de Travail<br>- Formation et Orientation du Travail<br>- Tirage, agrandissement et finitions<br>- Process d'image photographique<br>- Développement de supports photosensibles<br>- Traitement d'images photographiques par des procédés numériques | <i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i> | 1400 heures  |

|  |
|--|
| <b>Conditions d'accès requises</b><br>Posséder le brevet de Diplômé en Enseignement Secondaire ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement.<br>Posséder le Certificat de l'examen d'accès.<br><br><b>Information supplémentaire</b><br><a href="http://www.educacion.es">http://www.educacion.es</a> |
|--|